



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SESSION ORDINAIRE, LE LUNDI 8 AOÛT 2016, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :  
Ghislain Jacques, siège no 1  
Lise Garant, siège no 2  
Michel Breton, siège no 4  
Germain Létourneau, siège no 5  
Berthold Létourneau, siège no 6  
**ABSENT :** Pierre Levasseur, siège no 3

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

08.08.16.100

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

08.08.16.101

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu les procès-verbaux de la session ordinaire du 4 juillet 2016 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu lesdits documents, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

08.08.16.102

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 12 634,81 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- a. Colloque de zone ADMQ
- b. Lettre du député de Beauce-Sud Paul Busque pour confirmer une subvention de 5 000 \$ sur 3 ans dans le cadre du programme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- c. Résultat de l'analyse de l'eau de l'édifice municipal
- d. CAUActualité – volume 1 édition 3
- e. Mémo du MAMOT pour modification code d'éthique
- f. Mémo du MAMOT pour acceptation de la programmation des travaux 2016 (Bois de Dorset, Courcelles et une partie du Grand Shenley)
- g. Explications pour péréquation

08.08.16.103

**RÉSOLUTION POUR LES TRAVAUX DANS LE BOIS DE DORSET.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité procèdera aux travaux identifiés dans la programmation des TECQ dans le Bois de Dorset (enlever 2 caps de pierres, changer un ponceau transversal près de la côte des Bois-Francis et élargir la route, continuer de creuser les fossés, rechargement) ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Excavatech inc., qui avait obtenu le contrat pour les travaux de la route de Courcelles a confirmé qu'il conserve les mêmes prix;

**ATTENDU QUE** les travaux nécessitent du dynamitage;

**ATTENDU QUE** le coût du projet n'excèdera pas 24 999 \$ et peut donc être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition de Forages La Chaudière pour le dynamitage et celle de Carrières Excavatech inc. pour les travaux de pelle et rechargement. Les coûts estimés pour ces travaux sont d'environ 20 000 \$ pour le dynamitage et 12 000 \$ pour les autres travaux.

Il est convenu également que, conformément à la résolution 04-07-16-095, la terre excédentaire sera livrée et étendue sur le terrain de la Fabrique (entre Luc Lafontaine et l'église), aux frais de la Municipalité. Ce geste étant considéré comme une aide financière à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame- des-Amériques.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

08.08.16.104

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES NOUVEAUX PLANS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.**

**ATTENDU QUE** le Conseil a décidé de scinder le projet en 2 phases, la 1<sup>re</sup> étant la section communautaire et la 2<sup>e</sup> le volet « accessibilité à tous » ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a demandé à Luc Tremblay architecte d'élaborer les plans pour rendre l'édifice municipal accessible aux personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU qu'une** présentation a été faite par monsieur Simon Poulin de la firme d'architecte et que les réponses aux questions ont été fournies;

**Il est proposé** par Lise Garant et accepté à l'unanimité des membres présents que les plans proposés par Luc Tremblay architecte soient acceptés tels que présentés. Il procédera à l'élaboration des devis afin de permettre à la municipalité d'aller en soumissions. Le projet ayant été prévu au programme de remboursement de la taxe d'accise en 2016, les travaux de la phase 1 pourront commencer à l'automne 2016 et seront suivis de la phase 2 au printemps 2017.

**ADOPTÉE**

08.08.16.105

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR LA PRÉPARATION DES REDDITIONS DE COMPTES POUR LES PROJETS RÉALISÉS À L'ÉTÉ 2016 (AIRRL, PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL, TAXE SUR L'ESSENCE CANADA QUÉBEC PROGRAMMATION 2016)**

**ATTENDU QUE** pour obtenir le paiement des sommes approuvées dans le cadre des différents programmes de subvention gouvernementaux, la municipalité de St-Hilaire de Dorset se doit de faire une reddition de compte pour faire un rapport sur les travaux exécutés pour chacun de ces programmes;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents QUE la municipalité mandate la firme de comptables Blanchette Vachon pour la préparation des documents de reddition de compte pour les programmes : Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), Aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et la Taxe sur l'essence Canada Québec (TECQ).

La firme de comptable Blanchette Vachon sera aussi mandatée pour exprimer une opinion de vérificateur sur lesdites redditions de compte.

**ADOPTÉE**

08.08.16.106

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À LA GROSSEUR DES PONCEAUX QUI SERONT REMPLACÉS OU NOUVELLEMENT INSTALLÉS PAR LES CITOYENS**

**Il est proposé** par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents QUE le règlement numéro 211-2016 amendant le règlement numéro 190-2010 règlementant la grosseur minimum des ponceaux qui seront remplacés ou nouvellement installés soit adopté;

QUE le texte modifiant l'article 2 du règlement 190-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**ARTICLE 2** Le ponceau ne devant pas nuire à l'évacuation des eaux, s'il y a déjà un ou des ponceaux d'installés, le diamètre du nouveau ne peut être plus petit que celui ou ceux qui sont déjà en place. S'il n'y a aucun ponceau d'installé, les nouveaux doivent avoir un diamètre minimum de 45 cm (18 pouces).

08.08.16.107

**RÉSOLUTION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES ROUTES.**

**ATTENDU QUE** le Conseil se doit d'assurer la sécurité des gens qui circulent sur ses routes;

**ATTENDU QUE** le Conseil a décidé de faire le débroussaillage par section soit :

- dans un 1<sup>er</sup> temps : la rue Principale, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud (a été fait en 2015);
- dans un 2<sup>e</sup> temps : la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset;

**ATTENDU QUE** des travaux seront faits dans le Bois de Dorset en 2016;



N° de résolution  
ou annulation

08.08.16.108

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande à l'entrepreneur Dany Champagne de couper les branches (débroussailler) sur les bords de la route dans le rang 9 Nord et la route du 9, pour un montant de 646,73 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES INHÉRENTES À LA PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2016**

**ATTENDU QUE** le thème du congrès 2016 est « les régions, phares de notre avenir »  
**ATTENDU QUE** le Conseil juge qu'il est important de suivre les débats relatifs aux orientations que le gouvernement veut prendre concernant les petites municipalités;  
**Il est proposé** par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que la mairesse madame Céline Bilodeau assiste au Congrès de la FQM et fasse rapport au Conseil lors de son retour. Les frais comprennent : l'inscription 720 \$ + taxes, les frais de déplacement et d'hébergement s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

08.08.16.109

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE FOURNISSEUR POUR LE TRAÇAGE DES LIGNES SUR LES TRONÇONS DE ROUTE ASPHALTÉS DE LA MUNICIPALITÉ.**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assurer la sécurité des gens qui circulent sur ses routes;

**ATTENDU QUE** le coût du projet n'excèdera pas 24 999 \$ et peut donc être accordé de gré à gré;

**Il est proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition de l'entreprise « Ligne de stationnement JAC inc. » de St-Georges pour faire tracer une ligne au centre de la route du Grand Shenley et de la rue Principale, à partir de la route du 9 jusqu'à l'intersection de la route de Courcelles au prix de 3960 \$.

**ADOPTÉE**

08.08.16.110

**RÉSOLUTION POUR RENDRE L'ÉDIFICE MUNICIPAL CONFORME AUX NORMES SÉCURITÉ-INCENDIE RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'EXTINCTEURS**

**ATTENDU QUE** le Conseil doit rendre l'édifice municipal conforme aux normes de sécurité-incendie relativement à l'installation d'extincteurs;

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse recharger les 3 extincteurs déjà installés (45 \$ plus taxes) et qu'on en achète 3 autres (165 \$ plus taxes) qui seront installés : 1 dans la salle, 1 à l'entrée arrière de l'édifice et 1 dans la section communautaire.

**ADOPTÉE**

08.08.16.111

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES INHÉRENTES À LA PARTICIPATION DE LA D.G. AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

**Il est proposé** par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise la D.G. à participer au Colloque de zone Beauce-Sud de l'ADMQ le mercredi 14 septembre prochain entre 9h et 13h. Les frais comprennent : l'inscription 75 \$ + taxes et les frais de déplacement.

Le bureau municipal sera fermé mais rouvrira de 14h à 19h. Un message à cet effet sera diffusé dans le journal Notre Milieu de septembre et sur le site Internet de la municipalité.

**ADOPTÉE**

08.08.16.112

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 206-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET 200-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Tel que requis suite à l'entrée en vigueur du Projet de loi no 83 (2016, chapitre 17), avis de motion est donné par Lise Garant pour modifier, à la séance régulière du 6 septembre 2016, les règlements 206-2014 Code d'éthique et de déontologie des élus et 200-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'interdire à tout membre du conseil de la municipalité et à tout employé (si applicable) de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

08.08.16.113

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h.

**ADOPTÉE**

Céline Bilodeau  
Céline Bilodeau, mairesse

Andrée Caouette  
Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Céline Bilodeau, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.